

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 mars à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Théodila de Peyrat le Château, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 18 mars 2021

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	31	2	0	1	1

Pour	Contre	Abstention
33	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, JIMENEZ Juliana, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Suppléant avec voix délibérative : BOURDELAS Nathalie

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique, LOURADOUR Patricia à SIMON Philippe

Membres absents : CHAMPAUD Marc

Secrétaire de séance : SIMON Philippe

### INSTITUTION

Délibération n° 19-2021 : Petite Ville de Demain : signature de la convention d'adhésion au programme national Petites Villes de Demain avec le Préfet, délégué territorial de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, et le Maire de la Commune d'Eymoutiers

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Dans la Haute-Vienne, 13 villes sont lauréates de ce programme, en candidature seule ou groupée, représentant au total 10 Petites Villes de Demain. Notre intercommunalité contient 1 ville lauréate, Eymoutiers, en candidature seule.

Mme la Présidente présente les 3 piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain (sous conditions) ;
- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- Signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs de la ou des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique.
- Recrutement du chef de projet : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet peut être assuré par une ville lauréate ou par l'intercommunalité.
- La signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.

Madame la Présidente donne lecture du projet de convention d'adhésion.

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;

Vu le guide du programme Petite Ville de demain ;

Vu le projet de convention d'adhésion proposé ;

Considérant que cette convention est une opportunité pour développer le territoire et obtenir les moyens d'une ingénierie ambitieuse,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **AFFIRMER l'engagement dans le programme Petites Villes de Demain, aux cotés de la ville d'Eymoutiers lauréate sur le territoire de la communauté de communes ;**
- **AUTORISER Madame La Présidente à signer la convention d'adhésion au programme Petite Ville de Demain jointe en annexe ;**
- **DESIGNER au comité de suivi les élus suivants : Dominique Baudemont, Patrick Brun, Juliana Jimenez, Monique Lenoble, Laurent Paquet, Philippe Simon, Michel Theys ;**
- **CREER un emploi non permanent à temps plein sous la forme d'un contrat de projet pour le poste de chargé de projet Petite Ville de Demain (CAT A – indice maximum IM 545) pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 ;**
- **AUTORISER Madame la Présidente à déposer la demande financement du poste de chargé de projet Petite Ville de Demain auprès de l'ANCT ;**
- **AUTORISER Madame la Présidente à réaliser l'ensemble des formalités liées à cette convention ;**
- **DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2021**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme  
A Eymoutiers, le 30 mars 2021

La Présidente,  
Mélanie PLAZANET  
La Présidente,  
Mélanie FLAZANET



Acte rendu exécutoire le : 12 AVR. 2021

Publié le : 12 AVR. 2021

Accusé de réception en préfecture  
087-248719353-20210325-DEL-19-2021-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2021  
Date de réception préfecture : 07/04/2021